

Une lettre ouverte *Mr. Hope*

Je présentement incarcéré dans un établissement des Services correctionnels du Canada (SCC). J'écris cette lettre ouverte malgré le risque de représailles de la part de prisonniers ou d'employés du SCC. Coûte que coûte, je dirai toujours la vérité, sans toutefois nommer le nom de quiconque. Après tout, je ne suis pas un délateur, mais bel et bien un observateur, tout cela dans le but d'un réel changement. Je veux vous parler de mes inquiétudes face au dysfonctionnement absolu du système correctionnel actuel. En espérant que cette lettre puisse guider le gouvernement canadien en vue d'une éventuelle réforme des lois concernant le système correctionnel. Tout cela pourra englober les règlements et les directives du commissaire ou tout autres politiques. En espérant que vous ne soyez pas trop traumatisé et croyez-moi fidèle, ces observations sont vraies et ne sont pas exhaustives. Je vous offre mes sincères salutations. Bonne lecture!

L'ADMINISTRATION

Plusieurs éléments sont à considérer, tout d'abord, une chaise musicale s'instaure dans l'établissement. Cela signifie majoritairement des changements de poste entre employés ainsi que des moments où ils se retrouvent à des postes auxquels ils n'ont pas la formation ni les compétences requises. Il y a aussi un manque de collaboration et d'empathie de leur part, ainsi que celle de la direction. De plus, il existe un manque de consultation des prisonniers lors de décision importante touchant la population générale. Le directeur de l'établissement est plutôt évasif et permet de la part des agents correctionnels d'avoir le bouton panique facile. Les conséquences de cette impulsivité sont multiples : placements en isolement, transfères dans un autre établissement à sécurité médium, des réévaluations de la cote de sécurité. Ainsi, plusieurs décisions sont arbitraires, déraisonnables et inéquitables. Finalement, les agents de libération conditionnels font fréquemment un « copier-coller » d'une ou plusieurs parties du rapport d'un autre prisonnier afin d'économiser du temps. Toutefois, cela cause des paradoxes, mais surtout de la part des prisonniers une frustration et de la méfiance.

LES SOINS DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Nous ne sommes pas pris au sérieux par le centre de soins lorsqu'un problème de santé physique ou mentale survient. Les délais sont extrêmement longs et déraisonnables pour des examens par tous les professionnels de la santé. Il y a également un grand manque d'empathie, de respect et de professionnalisme de la part des infirmiers, ainsi qu'une discrimination systématique envers les prisonniers qui ont besoin de soins pharmacologiques particuliers. Majoritairement, on leur refuse des médicaments sous prétexte que ce sont des médicaments à haut risque d'abus et dépendance.

LE SYSTÈME DE PLAINTES ET GRIEFS

Il existe un problème systémique de délais, particulièrement face aux plaintes et griefs qui ne sont pas récupérés chaque jour en isolement ou dans les pavillons par la coordonnatrice des griefs dans l'établissement. De plus, les employés ne participent pas aux tentatives de résolution informelles. Un manque de formation et de compétence de la part des répondants dans l'établissement représentés par des réponses inappropriées, des représailles et des mesures correctives non appliquées dans les délais ou tout simplement pas du tout appliquées. Finalement, les membres de l'établissement n'accordent pas d'entrevue lorsque les détenus en demandent. Les raisons derrière ces refus semblent bourrées de menteries.

LES VISITES ET CORRESPONDANCES

Le courrier est souvent soit perdu ou endommagé. De plus, les lettres sont lues sans aviser le prisonnier et les lettres sont ouvertes alors qu'il s'agit de correspondance privilégiée. Le courrier n'est pas estampé avec la date de réception et rarement distribué dans les 24 heures suivant sa réception. En plus, le courrier n'est pas récupéré à tous les jours dans les pavillons et rarement envoyé dans un délai maximal de 24 heures. Les agents correctionnels refusent d'y inscrire leur nom en caractère imprimé afin d'accuser la réception d'une requête du prisonnier et de rendre la « copie rose » au prisonnier.

Ensuite, plusieurs visites se voient annulées, car l'appareil détecteur de drogue (*ION scanner*) n'est pas entretenu correctement et est donc

défectueux. De plus, des visites peuvent aussi être annulées parce que les chiens renifleurs démontrent un certain doute, toutefois aucune certitude envers un visiteur. Finalement, les agents correctionnels sont souvent abusifs envers les visiteurs : commentaires désobligeants, harcèlement et manque de respect. C'est le même cas pour les visites familiales privées.

LES PROGRAMMES CORRECTIONNELS, L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

Malheureusement, les prisonniers se voient incapables de participer aux programmes (MPCI) s'ils ont une longue sentence, un manque de formation D.E.P. (diplôme d'études professionnel) et aucune formation collégiale de disponible . Il n'y a aucun budget pour des prisonniers admissibles aux études à distance de niveau universitaire. Ensuite pour ce qui est de l'emploi, il y a des coupures dans la paie des détenus (30% de moins sur la paie et plus aucun bonus de production). De plus, les prisonniers ne sont pas motivés à travailler chez *CORCAN*, car les conditions de travail sont terribles et équivalentes à de l'esclavagisme.

EFFETS PERSONNELS

Plusieurs éléments occurrents dans l'établissement : perte, endommagement, vol d'effets personnels par les employés du SCC et entreposage des effets personnels trop petit. De plus, un maximum de 1500\$ d'effets par prisonnier doit être respecté, ce qui est très minime. Ainsi, les prisonniers se voient forcés de détruire les objets excédentaires. Suite à cela, plusieurs des effets personnels sont entreposés ou bien les prisonniers sont forcés de faire sortir à leurs frais leurs objets entreposés. Plusieurs employés vont s'approprier les articles électroniques précédemment saisis pour leurs propres espaces de travail ce qui prive les prisonniers de prêt de télévisions ou de chaîne-stéréos.

SPORTS ET LOISIRS

Les employés du SCC utilisent les appareils d'exercices sans payer pour les frais d'entretien et de réparation. Or ceux-ci sont couverts par les prisonniers, malgré le fait que l'équipement sportif vieillissant, le gymnase intérieur est trop petit et souvent non praticable pour cause d'activités

sociales. Il y a aussi un manque de soutien de la part de l'administration afin de cotiser l'achat d'équipement sportif neuf ou d'état neuf. Pour ce qui est des activités, il y a un grand manque de collaboration de la part de l'administration, encore une fois, afin d'offrir plus d'activités sociales et de divertissements pour les prisonniers. De plus, il n'y a aucun espace de loisir prévu par la Directive du commissaire 760.

LES REPAS

Le système de repas central ampute sur la qualité protéinique, ainsi que sur les vitamines et minéraux. Le processus est simple : cuit, congèle, recuit, servi. La nourriture cause majoritairement la diarrhée et des reflux gastriques. De plus, le lait en poudre contient 16 grammes de sucre par 250 millilitres et est responsable de l'accroissement du diabète de type 2 et des ballonnements intestinaux. Finalement, les portions sont trop petites et il y aura toujours un problème avec la gestion du SCC de la nourriture (ex: manque de pains, manque de tout).

LA SÉCURITÉ

Les pénitenciers ne sont pas sécuritaires du tout. Dans un établissement à sécurité maximum ou médium, il y aura toujours des prisonniers qui trouvent le moyen de s'accaparer de pièces métalliques dans les locaux des industries CORCAN dans le but de fabriquer des armes artisanales très dangereuses, telles que des couteaux et lames de rasoir qui servent majoritairement à attaquer des prisonniers et des employés. Il n'est pas rare de voir des saisies d'armes à feu, leurs munitions, de l'alcool et de la drogue. Il y a une forte tendance au meurtre déguisé en surdose de drogue. De plus, l'abondance de substances dangereuses telle que le cyanure est observable dans l'établissement. Il y a des prisonniers qui fabriquent des armes artisanales (couteaux, lames, pics) à même les secteurs d'isolement des établissements à sécurité médium et maximum. Dans la vaste majorité de ces secteurs, les détenus qui occupent le poste de nettoyeur s'occupent de faire circuler des messages et de la contrebande de toutes sortes. J'ai d'ailleurs observé un des prisonniers qui nettoyait fracasser la fenêtre d'une porte de cellule d'un autre détenu afin de l'asperger de matière fécale. Il y a toujours de fortes tensions et conflits entre prisonniers dans

les secteurs d'isolement. Les prisonniers sont forcés de sortir en groupe lorsqu'ils sont en isolement, ce qui fait en sorte qu'il y a beaucoup de prisonniers qui refusent catégoriquement leurs sorties. Or, celles-ci sont instaurées afin de faire de l'exercice et prendre l'air, car ils ont peur de subir de la violence physique de la part des autres. Les agents correctionnels ont peur d'effectuer des fouilles de cellule par crainte d'être en contact avec des substances toxiques. Cela fait en sorte que les agents correctionnels sont autant à risque que les prisonniers. Il y a des prisonniers qui manigancent des entrées de substances/objets illicites par l'entremise de drones, tel que des cellulaires, des armes à feu ou autres munitions, de tabacs, de drogues « dures » telles que du Fentanyl ou des stéroïdes. Tout cela est devenu une réalité très déconcertante et tous ces facteurs ne font qu'accroître l'anxiété en frôlant la paranoïa, voir même la folie chez les prisonniers les plus fragiles (ceux qui veulent vraiment s'en sortir). Finalement, il n'existe aucun pénitencier avec des pavillons de ressourcement pour les prisonniers appartenant à des groupes autres que ceux Autochtones et il n'existe aucun pénitencier canadien sans contrebandes ou problèmes de sécurité. Ces faits alarmants sont très troublants, surtout pour les prisonniers en détresse psychologique, car il faut constamment faire attention à nos arrières.

CONCLUSION

La Loi (LSCMLC) et le Règlement (RSCMLC) datent de plus de 25 ans. À cette époque-là, la population carcérale et les mentalités étaient bien différentes. De nombreuses directives du commissaire (DC) n'ont jamais été révisées ou démontrent des échappatoires que le SCC utilise comme bouclier afin de se décharger de ses obligations. Le cadre de valeurs et la mission du SCC sont devenus la risée des prisonniers qui l'ont lu à leur tour, pour ensuite voir jour après jour les employés se foutre de ces valeurs. Il ne faut pas perdre de vue que toutes les lois écrites originaires du SCC ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui dans les établissements carcéraux. Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne reformera pas le système correctionnel canadien et n'imposera pas un changement de mentalité radicale de la part de ses employés et contractuels, la situation ne fera que dégénérer comme présentement et depuis des décennies.

Le principe de la réhabilitation n'a jamais été aussi incompris par les prisonniers et leurs communautés. Il serait grand temps que le gouvernement

fédéral effectue une révision du système correctionnel Canadien et revoie la gestion de tous les établissements de tous les niveaux de sécurité, car en ce moment, ni les employés du SCC, les prisonniers et la société ne sont en sécurité. Il serait aussi grand temps que le gouvernement ouvre les yeux et porte toute son attention sur son système correctionnel, car sinon les objectifs de réinsertion sociale resteront imaginaires.

Après avoir lu l'ouvrage « Surveiller et punir : la naissance de la prison », par Michel Foucault (1975), j'ai découvert qu'on ne parle plus de châtiment corporel, mais de blessure de l'âme. Le traumatisme carcéral est de plus en plus reconnu par tous. Les prisonniers sortent de prison sans un temps de convalescence. Les prisons n'ont jamais changé leurs procédures auprès des prisonniers. Ils s'adonnent toujours à la même routine quotidienne : surveiller et punir, quoi que la surveillance laisse à désirer. La mission de réinsertion sociale que le système correctionnel propose dans ses nombreux textes législatifs ne représente plus la réalité sur le terrain. La majorité des études scientifiques effectuées par la division de recherche du SCC ne sont plus d'actualité ou ne l'ont jamais été – les penseurs ne font que spéculer. Ils se basent en majeure partie sur des sources d'informations biaisées et des études menées dans des réalités différentes qui ne correspondent pas à celle du système pénal canadien.

Le système correctionnel ne fonctionne plus du tout et il n'a probablement jamais fonctionné. Les prisonniers sortent des pénitenciers traumatisés, frustrés et leurs récidives deviennent récurrentes. Il faut absolument que le principe de la réhabilitation sociale soit prépondérant aux facteurs économiques, car *personne* n'économise de temps et d'argent en ce moment. Tout cela en espérant que mes observations apportent du changement.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Mr. Hope est un prisonnier à l'Établissement Archambault.